

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2017**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Le compte administratif 2017 de la commune s'établit, toutes sections confondues, à **41 538 251,79 €** en dépenses et à **53 563 854,69 €** en recettes, soit un excédent de **12 025 602,90 €**.

Une fois ajoutés les restes à recouvrer de l'exercice (**58 000 €**) et déduits les restes à réaliser (**7 135 700 €**), l'excédent final s'établit à **4 947 902,90 €**.

**A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'établit en dépenses à **30 637 528,60 €** et en recettes de fonctionnement à **39 007 954,66 €**.

La section de fonctionnement est donc excédentaire de **8 370 426,06 €**.

**LES DÉPENSES SONT CONSTITUÉES PAR :**

→ Les charges à caractère général (chapitre 011) qui s'élèvent à **8 130 197,56 €** et regroupent les fluides (carburant, combustibles), le nettoyage des locaux, les entretiens, réparations de biens mobiliers et immobiliers, les divers honoraires, les frais de fêtes et cérémonies et les divers impôts et taxes.

→ La masse salariale (chapitre 012) qui s'élève à **13 213 385,40 €**, représente **45,76 %** des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles).

→ Les charges de gestion courante (chapitre 65), les participations et subventions qui s'établissent à **4 175 187,26 €**, avec notamment la subvention d'équilibre allouée aux budgets annexes des transports publics urbains pour **250 000 €** et de gestion des cinémas et des salles communales pour **530 000 €**.

→ Les charges financières (chapitre 66) qui diminuent légèrement et s'établissent à **1 435 676,16 €**.

→ Les charges exceptionnelles (chapitre 77), dont remboursement de sinistres, de trop perçu, de dégrèvement à tort, s'établissent à **189 391,94 €**.

→ Les provisions pour risques (contentieux Sagem) qui s'élèvent à **100 000 €**.

→ Les reversements au titre du FNGIR et de la taxe de séjour qui représentent **1 634 368,39 €**.

→ Les dotations aux amortissements, les sorties d'actif et les intérêts capitalisés (chapitre 042) qui s'élèvent à **1 759 321,89 €**.

## Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés depuis 2013, hors la réactualisation des bases par l'Etat, malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement de - 2 617 297 € (compensation de la part salaire, CPS comprise).
- Les droits de place et de voirie ont, pour leur part, été réactualisés de 2 % en 2017.

→ Les « produits des services et du domaine » (chapitre 70), s'élèvent à 4 072 106,79 € et sont constitués principalement par les droits pour occupations temporaires du domaine public, les divers droits d'entrées et de vente aux musées, les équipements sportifs et la fréquentation du pôle enfance.

→ Les « impôts et taxes » (chapitre 73) d'un montant total de 23 076 655,19 €, regroupent les contributions directes, les droits de place, les taxes de séjour et sur l'électricité, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation.

→ Les « dotations, subventions et participations » (chapitre 74) représentent 1 685 320,99 € et correspondent à la Dotation Globale de Fonctionnement, aux participations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutuelle Sociale Agricole pour le pôle enfance.

→ Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75) s'élèvent à 2 788 898,14 € et recensent principalement les redevances sur la marque, les revenus des immeubles et le reversement d'une partie de l'excédent du Port sur le budget principal de la Commune.

→ Les « atténuations de charges » (chapitre 013) d'un montant de 59 003,41 € représentent les divers remboursements sur les charges salariales.

→ Les « produits exceptionnels » (chapitre 77) regroupent les cessions, les dons et divers remboursements pour un montant de 115 843,70 €.

→ Les reprises sur provisions (chapitre 78) pour titres impayés s'établissent à 47 000,00 €.

→ Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002), exercice 2016 pour 6 145 156,63 €.

→ Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour 1 017 969,81 € (dont 981 076,81 € de travaux d'équipement en régie).

## B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit en dépenses à la somme de 10 900 723,19 € et en recettes à la somme de 14 555 900,03 €, soit un excédent de 3 655 176,84 € moins les restes à recouvrer (58 000 €) et à réaliser (7 135 700 €), soit un besoin de financement global de - 3 422 523,16 €.

### LES DEPENSES SONT CONSTITUEES PAR :

- Les opérations patrimoniales : les dons, l'intégration à l'actif d'un chemin piétonnier quartier du Couvent et la prise à l'actif de la vente LARTIGUE qui s'élèvent à **998 852,34 €**.
- Les opérations d'ordre regroupant les amortissements des subventions d'équipement et les travaux d'équipement en régie qui s'élèvent à **1 017 969,81 €**
- Le remboursement d'une taxe d'aménagement suite à une annulation de permis de construire qui représente **41 745 €**.
- La rente viagère LARTIGUE qui s'élève à **12 257,14 €**.
- Le remboursement du capital emprunt qui s'établit à **3 440 753,57 €**.
- Les frais d'études (PLU) qui représentent **8 904,12 €**.
- Les concessions pour dépôt de marque qui s'élèvent à **4 823,04 €**.
- Les acquisitions de licences informatiques qui s'établissent à **13 550,92 €**.
- Les acquisitions d'œuvres d'art, de matériel de transport, de matériel et de mobilier de bureau et divers matériels s'élèvent à **216 513,06 €**.
- Les différents travaux de bâtiment voirie, réseaux et divers s'établissent à **5 145 354,19 €**.

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SONT CONSTITUEES PAR :

- L'excédent d'investissement reporté d'un montant de **3 852 104,43 €**.
- Les amortissements et sorties d'actif d'un montant de **1 759 321,89 €**.
- Les opérations patrimoniales : les dons, l'intégration à l'actif d'un chemin piétonnier quartier du Couvent et la prise à l'actif de la vente LARTIGUE qui s'élèvent à **998 852,34 €**.
- Le FCTVA, la taxe d'aménagement et le produit des amendes de police pour **2 208 169,42 €**.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour **2 595 195,57 €**.
- Les subventions de l'Etat, du Département et des participations financières privées pour **129 067,31 €**.
- Un emprunt de **3 000 000 €** et des dépôts de cautionnement de **3 189,07 €**.
- Enfin, une participation financière d'Enedis pour les travaux sur réseaux dans la Vieille ville pour **10 000 €**.

La balance du compte administratif 2017 s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes	39 007 954,66 €
Dépenses	30 637 528,60 €
Excédent (A) :	8 370 426,06 €

**Section d'investissement :**

Recettes	14 555 900,03 €
Dépenses	10 900 723,19 €
Excédent (B) :	3 655 176,84 €

Solde intermédiaire (A+B) : 12 025 602,90 € (résultat compte de gestion)

Restes à recouvrer 2017	58 000,00 €
Restes à réaliser 2017	7 135 700,00 €
Résultat RAR (C)	- 7 077 700,00 €

Besoin de financement section d'investissement (B-C)	- 3 422 523,16 €
Excédent final (A+B-C)	4 947 902,90 €

Il est proposé au Conseil Municipal,  
Après avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 mars 2018,

1. DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2017 du budget principal de la Commune tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente ;

2. D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif qui fixe l'excédent global de clôture à la somme de 4 947 902,90 €.

QUI VOTE CONTRE ?  
QUI S'ABSTIENT ?  
QUI VOTE POUR ?